Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260304-20260202-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD

Absents excusés : Mme Florence LE CORFF-BROWN, M. Yann LE BRETON
Pouvoir : Mme Florence LE CORFF-BROWN à Mme Delphine GUILLO
Date de convocation : 19 février 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 21
Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

(M. Cyril COUE est arrivé au cours de ce sujet, il n'a pas participé au vote)

Délibération n° 2026-02-02
Contrat d'association

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a signé un contrat d'association avec l'OGEC de l'école Notre Dame. Le contrat pour l'année 2025 s'élevait à 136 882.66€.

Monsieur le Maire présente le bilan 2025 de l'école publique par élève :

- Maternelle : 1 541.85 € (39 élèves)
- Élémentaire : 609.14 € (66 élèves).

Le nombre de Brévelais à l'école Notre Dame au 1er janvier 2025 :

- Maternelle : 57
- Élémentaire : 105

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260304-20260202-DE

Effectifs	Ecole Paul Emile Victor	Ecole Notre Dame	
		Total	Dont Brévelais
2020	152	179	144
2021	144	190	156
2022	132	188	148
2023	131	197	157
2024	125	201	159
2025	105	200	162

La contribution 2026 au vu des effectifs de l'école Notre Dame est donc de 151 842.87 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'allouer la somme de 151 842,87 € à l'OGEC de l'école Notre Dame pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.